



SNES Wallis-et-Futuna  
BP 605 Mata 'Utu  
98 600 Wallis  
Pacifique Sud

Mél. : <contact@snes-fsu-wf.fr>  
Site : <http://www.snes-fsu.wf>



## Compte-rendu du CTS n°2 du 5 octobre 2021

### Sont présents :

#### Membres du CTS, représentants du vice-rectorat

M. Napole Polutele, secrétaire général  
M. Jean Borel, directeur des enseignements du second degré  
M<sup>me</sup> Denise Likafia, cheffe des ressources humaines

#### Membres du CTS, représentants des personnels

M. Pascal Schroetter (FSU), titulaire  
M. Marc Soulé (FSU), titulaire  
M. Sosefo Tuihoa (UTFO), titulaire  
M. Soakimi Polelei (UTFO), remplaçant

#### Experts désignés par l'administration

M<sup>me</sup> Siakuvasa Talaha, cheffe du service des examens et concours  
M. Olivier Bonhomme, chef du service des systèmes d'information  
M. Marc Levasseur, proviseur du lycée de Wallis

*Début de la réunion à 14h 30*

### I) Adoption des PV du 6 juillet 2021

Les élus du Snes signalent qu'un compte rendu doit retranscrire la réalité et l'entièreté des débats tenus. Aussi, ils ne comprennent pas pourquoi les débats nourris sur la demande de passation en contrôle continu du DNB et sur le stage sur le grand oral soient à peine mentionnés et ce, en plus, de façon très édulcorée. Ils demandent à ce que l'argumentaire déroulé par le SNES sur la pertinence du contrôle continu pour le DNB soit retranscrit dans le compte rendu. Ils demandent aussi à ce que les échanges sur le stage « de l'oral au grand oral », pour lequel le SNES avait pointé des erreurs sur le fond et sur la forme, soient mentionnés dans le compte rendu.

Le secrétaire général demande au SNES de proposer des ajouts au compte rendu du 6 juillet 2021 qui sera proposé au vote, avec ces ajouts, lors du prochain CTS.

Le SNES signale aussi que lors du CTS du 6 juillet, il avait évoqué la prime Grenelle, dite d'attractivité, mise en place par décret du 12 Mars 2021. Or le compte rendu ne mentionne pas ces échanges et le SNES s'étonne que cette prime ne soit toujours pas versée alors que le décret prévoit son attribution à partir du 1<sup>er</sup> mai 2021.

Le secrétaire général indique que le service paye s'est saisi de cette problématique et cette prime sera versée, avec rattrapage, le mois prochain. Elle concerne les fonctionnaires enseignants, contractuels et titulaires, des échelons 2 à 7.

## **II) Organisation pédagogique**

### **- Examens et concours.**

M<sup>me</sup> Siakuvasa Talaha, cheffe du service des examens et concours, indique que pour les examens de fin d'année les modalités, au jour d'aujourd'hui, « sont inchangées mais aménagées » du fait de la crise sanitaire qui a impacté Wallis-et-Futuna puis la Nouvelle Calédonie.

Pour le DNB, les modalités sont pour l'heure inchangées. Le Snes fait part de son étonnement. Sans reprendre l'argumentaire sur la pertinence de la passation en contrôle continu de cet examen, il signale que les parents d'élèves de plusieurs collèges ont adressé un courrier au rectorat pour demander la mise en place du contrôle continu. Un courrier de l'Assemblée Territoriale, signé par Madame la Présidente de l'AT, a également interpellé Monsieur le ministre Blanquer sur cette problématique en demandant la passation au contrôle continu de cet examen ; les élèves ayant manqué près de 10 semaines de cours en présentiel. Le SNES trouve l'absence de réponse du ministère pour le moins discourtoise. On peut même parler de peu de considération pour les élèves et les instances du territoire. Le secrétaire général dit que le ministre des Outre-mer, Sébastien Lecornu, apportera peut-être une réponse à cette problématique lors de son prochain voyage en Nouvelle Calédonie. Les élus du SNES restent perplexes face à cette réponse.

Pour le baccalauréat, des visioconférences seront mises en place pour les oraux du second groupe pour les disciplines qui ne pourront pas compter sur le déplacement d'enseignants venant de Nouvelle Calédonie. Suite à une question du Snes, la cheffe de service et le proviseur confirment que pour l'épreuve de philosophie l'élève aura le choix entre la note de l'épreuve finale et sa moyenne au cours de l'année dans cette discipline.

### **- Rentrée 2022**

Le directeur des enseignements du second degré indique que la carte des formations en 2022 sera identique à celle de 2021.

Les élus du SNES signalent que la fermeture de la section rugby au collège de Fiua était une erreur car cette section a, par le passé, permis la détection de plusieurs talents. Ils demandent à ce que cette section puisse réouvrir ; le directeur des enseignements du second degré reconnaît les réussites passées de cette section et souhaite qu'une réflexion pour sa réouverture en 2023 soit menée.

## **III) Gestion des personnels**

### **- Mouvement des enseignants**

La fin d'année verra le départ définitif de 35 enseignants. Aucune demande de 5<sup>ème</sup> année n'a été accordée.

2 postes ont été supprimés : 1 poste de peinture au collège de Lano et 1 poste d'arts plastiques au collège de Sisia. Le SNES souhaite avoir des informations sur les raisons de la fermeture de ce poste d'arts plastiques.

L'administration répond que la fermeture du poste a été demandée par les principaux de Futuna car il n'y avait plus que 12 heures à assurer par le professeur.

4 postes ont été gelés pour des contractuels.

### **- Renouvellements**

Sur les 17 arrivants en 2021, 1 professeur a demandé sa remise à disponibilité et 1 autre a sollicité un départ anticipé. Les autres professeurs, qui ont demandé leur renouvellement, ont tous obtenu un avis favorable.

### **- Campagnes PPCR 2021 et 2022.**

6 collègues étaient concernés par les rendez-vous PPCR cette année. Monsieur Savary, directeur du second degré, avait discuté avec les syndicats élus au CTS des modalités de passation difficiles cette année du fait de l'impossibilité des IPR de se rendre sur le territoire. Pour ne pas que les collègues soient pénalisés dans l'évolution de leur carrière, il a été convenu que l'échange avec les IPR se ferait par visioconférence.

5 collègues ont eu leur PPCR selon ces modalités. 1 enseignant a refusé le PPCR selon les modalités énoncées ci-dessus.

## - Départs définitifs 2021

55 personnes (professeurs, conjoints et enfants) sont concernées par ces départs qui sont programmés sur 2 vols : le 18 et le 20 décembre. 22 personnes se sont positionnées pour le vol du 18 et 33 personnes pour le vol du 20 décembre. Dès programmation définitive de ces vols, le vice rectorat informera les personnes concernées.

## VI) Questions diverses

**Questions FSU/SNES.** (A nouveau, pas de questions posées par FO)

### I) Pédagogie

#### **1) Examens de fin d'année**

*Suite à la situation sanitaire en Nouvelle Calédonie, les modalités de passation des examens de fin d'année sont-elles amenées à être modifiées ?*

Question traitée précédemment.

Les élus du SNES rappellent néanmoins les arguments pour la mise en place du contrôle continu pour le DNB 2021 à Wallis-et-Futuna : 10 semaines de cours en présentiel en moins du fait de la crise sanitaire ; métropole qui avait acté en 2020 la passation du DNB en contrôle continu alors qu'elle était touchée par la pandémie ; Nouvelle Calédonie qui subit depuis près d'un mois une crise sanitaire aigüe...Le système du contrôle continu est le plus pertinent et le plus juste pour les élèves qui ne doivent pas être mis en difficulté par des sujets qui pourraient porter sur des points du programme qui n'ont pas pu être abordés du fait des progressions tronquées.

#### **2) Epreuve de Sciences au DNB**

*Le tirage au sort pour déterminer les deux disciplines qui seront retenues pour l'épreuve de sciences au DNB 2021 a-t-il été effectué ?*

Les services rectoraux indiquent qu'ils vont interroger le ministère à Paris qui gère ce tirage au sort ; sans la question diverse du SNES, il semble qu'ils aient omis de se saisir de cette problématique...

A signaler que peu de jours après le CTS, le ministère informe le vice rectorat que l'épreuve de Sciences du DNB à Wallis-et-Futuna portera cette année sur la physique-chimie et la technologie.

#### **3) Equipement informatique des établissements**

*Pourquoi, malgré les annonces récurrentes et notamment lors du dernier CTS, de nombreux établissements n'ont-ils toujours pas reçu de dotation informatique ?*

Le chef du service des systèmes d'information demande de la patience. Une grosse commande a été passée mais du fait de la crise sanitaire les délais de livraison sont très longs. Les élus SNES disent ne plus vouloir entendre ce type d'arguments et constatent que les établissements qui ont fait grève ont obtenu des dotations informatiques substantielles. Ainsi, il est évident que suite au blocage de l'établissement en début d'année, le collège de Lano a obtenu de nouveaux ordinateurs au détriment sûrement des autres établissements. Le chef du service des systèmes d'information dit que cette affirmation est fautive. Les élus du SNES signalent néanmoins que suite à la très récente grève du lycée un achat dans l'urgence de 6 ordinateurs portables a été effectué pour le lycée auprès d'un fournisseur local. Les élus du SNES demandent donc que l'on arrête de mentir sur cette problématique et signale qu'il serait temps que le vice rectorat prenne conscience de l'importance de l'outil informatique dans l'enseignement d'aujourd'hui. Les élèves de Wallis-et-Futuna ont le droit aux mêmes outils que les élèves d'autres académies.

#### **4) Site du vice-rectorat de Wallis-et-Futuna**

*Pourquoi malgré les remarques faites lors du dernier CTS, l'espace pédagogique est-il toujours aussi indigent et obsolète ?*

Les élus FSU regrettent fortement le toilettage excessif de cet espace : des dizaines de leçons, souvent contextualisées, élaborées collectivement lors de stages et validées par les IPR, ont été enlevées. De plus, les

programmes présents sur le site sont obsolètes. Les informations concernant le collège de Te'esi (nom du chef d'établissement, effectifs, nombre de divisions) n'ont pas été mis à jour depuis plus d'un an. Le chef du service des systèmes d'information regrette cette situation et dit qu'il ne sait pas qui est responsable de ce toilettage irréflecti. Il va prendre l'attache des correspondants disciplinaires pour essayer de réabonder l'espace pédagogique.

## **II) Gestion du Personnel**

### **5) Commission d'affectation sur Wallis-et-Futuna**

*Tous les postes mis au mouvement pour la rentrée 2022 ont-ils été pourvus lors de cette commission ?*

La cheffe des ressources humaines indique que cette commission qui s'est déroulée le 24 septembre a initié le processus d'affectation sur notre territoire : acceptation ou non du poste, examens médicaux... Au jour d'aujourd'hui, le ministère n'a pas encore communiqué avec le vice rectorat de Wallis-et-Futuna sur d'éventuelles difficultés de recrutement.

Le SNES interroge les responsables rectoraux sur l'oubli de remontée d'un poste d'EPS profilé rugby pour le lycée de Wallis. Le directeur des enseignements du second degré reconnaît une erreur mais dit que le vice-recteur, actuellement « bloqué en métropole », travaille sur ce dossier et indique « qu'un montage » pourrait solutionner ce problème. Les élus du SNES ne sont pas satisfaits de cette réponse sibylline.

### **6) Renouvellement**

*Peut-on connaître le nombre de collègues qui ont sollicité un deuxième contrat et qui n'ont pas été renouvelés ?*

Question traitée précédemment.

### **7) Recrutement des contractuels.**

*Quand aura lieu la commission de recrutement des contractuels pour l'année scolaire 2022 ?*

Cette commission, qui se fera en présence des représentants syndicaux élus au CTS, est programmée pour la mi- novembre.

### **8) PAF 2021**

*Peut-on avoir un bilan du PAF 2021 ?*

Les élus du SNES signalent que dans le système pédagogique toute action doit être soumise à évaluation. Aussi, ils sont surpris qu'aucun bilan du PAF 2021 ne soit présenté au dernier CTS de l'année. Le cofpic, même si il est absent au CTS, aurait dû communiquer le bilan du PAF 2021. Le SNES regrette le manque de consistance du PAF 2021, et l'argument du covid ne peut être invoqué pour expliquer l'offre de formation très réduite cette année. De plus, certains stages proposés, comme celui sur le grand oral, n'ont pas répondu aux attentes des professeurs. Une réflexion critique et une évaluation de l'organisation du PAF sont attendues.

### **9) Sorties du territoire**

*Pourquoi, alors que la Nouvelle Calédonie est frappée par la Covid-19 depuis le 6 mars 2021, plusieurs employés du Vice-rectorat ont-ils quitté le territoire le 11 septembre pour se rendre en métropole, alors que l'on savait que leur retour serait plus que problématique ?*

Les élus du SNES trouvent inacceptables les départs, par ce vol du 11 septembre, de la conseillère d'orientation et du cofpic pour à priori des formations en métropole. Au regard de la situation sanitaire en Nouvelle Calédonie, il était évident que le retour de ces employés du vice rectorat serait problématique. Ces missions en métropole interrogent sur plusieurs points :

- Alors que les enseignants, du fait de la crise sanitaire, n'ont pu quitter le territoire de l'année et sont psychologiquement éprouvés, il est particulièrement choquant de voir partir en mission des personnels du vice rectorat qui devraient faire plus de cas de leur exemplarité.

- Alors que le cofpic prône les vertus de la visioconférence pour les formations, il est incompréhensible qu'il n'applique pas ces préceptes à sa personne.
- Il est surprenant que la conseillère d'orientation, nouvellement arrivée sur le territoire, éprouve déjà la nécessité d'une formation en métropole. Le SNES rappelle les propos d'un récent vice-recteur qui affirmait que les personnels qui étaient affectés à Wallis-et-Futuna devaient arriver en ayant faits le plein de formations au moins pour la durée de leur séjour ultramarin.
- L'absence de la conseillère d'orientation est plus que préjudiciable en cette période d'orientation, et le suivi de nos élèves risque d'en pâtir.

Les arguments du secrétaire général pour justifier le départ de ces deux personnes apparaissent peu recevables :

- Il dit que ces personnes sont « convoquées » en métropole.
- Il dit qu'elles sont actuellement en « télétravail ».
- Il dit que des situations identiques « existent à l'administration supérieure ». Le SNES dit que ce dernier argument est particulièrement peu pertinent car le CTS n'a pas à s'occuper des dysfonctionnements de l'administration supérieure. Surtout cet argument décrédibilise toute tentative rectorale de justifier le départ en métropole de ces deux employés.

Le SNES conclut en disant qu'il a respecté la procédure concernant cette question, qui choque nombre d'enseignants sur le territoire, en interrogeant les instances rectorales lors du CTS. Les réponses apportées étant jugées peu satisfaisantes, le SNES ne s'interdit pas d'interpeler le préfet voire le ministère sur cette question.

### **10) Départs définitifs**

*Quelles sont les dispositions logistiques prévues en fin d'année pour le retour définitif des enseignants en fin de contrat ?*

Question traitée précédemment.

### **11) Sorties du territoire lors des vacances australes**

*Quelles sont les modalités précises, communiquées par la préfecture, qui encadrent ces sorties ?*

Elles sont cadrées par le décret du 17 septembre 2021 mais risquent d'être évolutives en fonction de la situation sanitaire. Il apparaît notamment :

- Que les personnes non vaccinées à destination de la métropole doivent justifier d'un motif impérieux d'ordre personnel, d'un motif de santé relevant de l'urgence ou d'un motif professionnel ne pouvant être différé.
- Que les personnes vaccinées à destination de la métropole n'ont pas à justifier d'un motif impérieux.
- Que les personnes vaccinées ou non en provenance de la métropole et à destination de Wallis-et-Futuna doivent justifier d'un motif impérieux. Le retour de congé pour prise de poste est un motif impérieux.

Au regard de ces éléments, les élus du SNES ne comprennent pas la procédure mise en place par le rectorat de demande d'autorisation de sorties du territoire en fin d'année. Le secrétaire général répond que toutes les demandes seront acceptées et cette procédure permet un recensement qui facilitera le travail de la Cov. C'est en effet cette dernière qui gère les retours et non le vice-rectorat. En cas de non retour sur son poste pour la prérentrée, le salaire peut être coupé jusqu'au retour du fonctionnaire à son poste.

*Fin de la réunion à 17h45*